



Règlement

PRIX DES MEILLEURS STAGES DE FIN D'ETUDES Année 2008

1) La Fondation TELECOM organise les Prix des meilleurs stages de fin d'études. L'organisation de ce Prix est décidée par le Comité d'Orientation Stratégique de la Fondation et placée sous la responsabilité du Président de la Fondation ou de son représentant.

2) Dotation du Prix

Trois prix d'un montant global de **10.000 €** seront remis.

Le jury est souverain pour la répartition de la dotation globale entre les 3 prix.

3) Eligibilité des candidatures

- Peuvent concourir au Prix les élèves ayant suivi un **cursus en formation initiale** à TELECOM ParisTech, TELECOM Bretagne, TELECOM & Management SudParis, Eurecom, TELECOM Lille

Les stages effectués par un élève ayant déjà exercé une activité professionnelle d'une durée supérieure à un an (hors période de stage) ne sont pas éligibles.

- Les prix récompensent les meilleurs stages de fin d'études (élèves de dernière année) ou les meilleures thèses professionnelles (élèves mastères) **effectués en entreprise** dans l'ensemble des domaines enseignés dans les écoles de l'Institut durant l'année scolaire 2007/2008.

Les stages dans les laboratoires de recherche d'institutions académiques peuvent être éventuellement éligibles si les travaux réalisés comportent un potentiel de valorisation industrielle avéré ou si la mission a été conduite en collaboration avec une entreprise.

4) Présélection des candidatures

Un correspondant de la Fondation, chargé d'organiser la présélection des candidatures, est désigné dans chaque école. Ce correspondant se charge de transmettre **à la Fondation pour le 12 novembre 2008 au plus tard**, les dossiers de candidature présélectionnés (en version électronique ou éventuellement papier pour ce qui concerne les lettres de recommandation ou les fichiers trop volumineux).

Chaque école transmet au maximum 3 dossiers de candidature.

5) Jury

Le jury est composé de représentants des Fondateurs de la Fondation et présidé par le Président de la Fondation ou un représentant désigné par lui. Le directeur scientifique de l'Institut TELECOM ainsi qu'un représentant de chacune des écoles participantes siègent par ailleurs au jury à titre consultatif.

6) Critères et modalités de sélection :

Les Prix de la Fondation TELECOM ont pour objectif de distinguer des missions en entreprise effectuées dans le cadre de stage de fin d'études valorisant l'ensemble des dimensions du métier d'ingénieur et de manager à savoir : mobilisation de compétences scientifiques de pointe, aptitude au management et à la conduite de projets, aptitudes relationnelles et organisationnelles, esprit d'initiative, ouverture internationale...

Ces différentes dimensions constituent un ensemble d'appréciations positives sans que les candidatures aient à les satisfaire toutes et au même niveau.

Afin de distinguer les stages particulièrement remarquables sur une ou plusieurs des dimensions évoquées ci-dessus, le jury se réserve la possibilité, sans que cela constitue une obligation, de décerner des prix assortis des mentions :

- prix du meilleur stage scientifique ou technologique
- prix du meilleur stage management, organisation
- prix du meilleur stage gestion de projet, mission d'ingénieur

La décision d'attribution de mentions pour les prix sera prise de manière souveraine par le jury après examen des candidatures.

En tout état de cause, le jury veillera à diversifier les profils des stages primés.

Les candidatures sont sélectionnées à part égale en fonction :

- de la qualité du rapport de stage:
Forme du rapport, qualité de la rédaction, clarté des objectifs, intérêt scientifique et/ou managérial de la mission, méthodologie employée, difficultés rencontrées et qualité des solutions proposées, intérêt des résultats obtenus, valorisation future des travaux, créativité, apports personnels de la mission, évaluation des encadrants.
- de la qualité du rapport complémentaire (c/f article 7) permettant au candidat de situer ses travaux dans l'environnement de l'entreprise

7) Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont obligatoirement composés des pièces suivantes :

- a) rapport de stage** en version électronique si possible ou papier
- b) deux lettres de recommandation** établies par l'encadrant académique et par l'encadrant industriel indiquant en quoi le stage est remarquable.
- c) copie de l'évaluation du stage** mentionnant notamment la note de soutenance illustrant la capacité du candidat à exposer ses travaux à l'oral.
- d) un rapport complémentaire** d'une dizaine de pages destiné à présenter, au jury de la Fondation, le travail effectué lors du stage.

Le texte complémentaire fera apparaître :

- **l'exposé du problème** dans sa généralité en précisant bien l'objectif du stage ou de la thèse ;
- **le contexte et l'environnement** en citant les travaux précédents déjà effectués dans l'entreprise et en précisant la nature individuelle ou collective des travaux réalisés au cours du stage ou de la thèse ;

- **la méthodologie** mise en œuvre pour exécuter les travaux objet du stage ou de la thèse ;
- **les difficultés** rencontrées et **les solutions** apportées (ou les propositions de solutions suggérées) ;
- **les résultats obtenus**, leur intérêt, soit pour l'entreprise, soit dans un cadre plus général ainsi que les **développements futurs envisageables ou les perspectives de valorisation** à partir de ces résultats.
- **l'environnement humain et managérial** (marketing, travail en équipe, perception du monde industriel, analyse du marché etc...).

L'ordre dans lequel ces différents points sont abordés **est indifférent**.

En conclusion, le candidat porte **une appréciation sur l'apport du stage** ou de la thèse qu'il a effectué dans **l'entreprise**.

Attention : Ce document ne doit pas se limiter à présenter un simple résumé du rapport de stage mais vise à permettre au jury de situer **l'action du candidat dans l'environnement de l'entreprise ou du laboratoire** où il a effectué son stage ou sa thèse, de bien comprendre les tâches qui lui ont été confiées et d'apprécier la valeur ajoutée par le candidat dans leur accomplissement.

Les dossiers de candidature **doivent être transmis complets** (rapport de stage complété par le texte complémentaire et les évaluations destinés au jury de la Fondation), dans les délais prévus.

Tous les dossiers incomplets ou transmis hors délais ne seront pas examinés par le jury.

8) Utilisation de l'anglais dans les dossiers de candidature

Les rapports ou les thèses rédigés en anglais sont éligibles pour le Prix. Toutefois, les rapports complémentaires (c/f article 7 du présent règlement) doivent être rédigés en français.

Les candidats lauréats doivent pouvoir s'exprimer en français pour la présentation de leurs travaux lors de la remise des prix.

9) Confidentialité des rapports de stage

Les membres du jury signent tous un accord de confidentialité.

Tous les documents transmis par les candidats sont détruits par la Fondation, à l'issue de la réunion du jury. La Fondation garde toutefois un exemplaire de chaque texte complémentaire ainsi qu'un exemplaire des trois rapports de stage primés, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de consulter ces rapports.

10) Remise des prix

La remise des prix a lieu, lors d'une cérémonie publique, dans le courant du 1^{er} trimestre 2009. Les lauréats s'engagent à être présents physiquement lors de la cérémonie et devront à cette occasion effectuer une brève présentation de leur travaux.

Aucune présentation par visio-conférence ne peut être envisagée. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Fondation.

En acceptant le règlement du Prix, les lauréats acceptent d'être pris en photos ou filmés et autorisent la Fondation et l'institut TELECOM à utiliser sans restriction ces supports pour sa communication.

11) Le présent règlement des Prix de la Fondation TELECOM est disponible au **siège de la Fondation** ; son contenu ne peut en être modifié que par le Comité d'Orientation Stratégique, au plus tard 4 mois avant la date limite de transfert à la Fondation des dossiers du concours.



ADDENDUM AU REGLEMENT DU PRIX DE LA FONDATION TELECOM 2008

Suite à la réunion du Comité d'orientation stratégique de la Fondation TELECOM du 8 juillet 2008, il est décidé des modifications suivantes :

Eligibilité des candidatures (article 3)

En complément du 1er paragraphe de l'article 3 du règlement, il est précisé :

Toutefois, les élèves ayant suivi une filière en apprentissage au sein d'une des écoles de l'Institut TELECOM pour l'obtention de leur diplôme dans le cadre d'un cursus en formation initiale peuvent concourir au Prix de la Fondation TELECOM.

Critères et modalité de sélection ; remise des prix (modification des articles 6 et 10)

Le jury décidera, en fonction de la diversité et de la qualité des candidatures présentées, de retenir entre une et trois catégories pour l'attribution des prix parmi les suivantes :

Prix du meilleur stage scientifique ou technologique
Prix du meilleur stage management, organisation
Prix du meilleur stage gestion de projet, mission d'ingénieur

Dans chaque catégorie, seront nominés, sur examen des dossiers de candidature, entre 2 et 5 candidats.

Les critères de sélection et la composition du dossier de candidature énoncés dans le règlement demeurent inchangés.

Afin de permettre au jury d'évaluer leur capacité de présentation orale en vue de la sélection finale, il sera demandé à chaque candidat nominé à l'issue de la sélection sur dossier, de fournir un témoignage vidéo de 2 à 3 minutes où il exposera synthétiquement sa mission en entreprise. L'exposé oral mettra en avant non seulement le contenu technique/scientifique/managérial du stage mais aussi l'expérience humaine qu'en a retenue le candidat.

Ce témoignage centré sur une prise de parole du candidat devant la caméra pourra être illustré par quelques animations sonores et/ou iconographiques sans que cela constitue une obligation, l'objectif étant en premier lieu d'évaluer l'aptitude à l'oral du candidat.

Les candidats seront prévenus s'ils sont nominés vers le 15 décembre 2008. Le témoignage vidéo devra être remis au plus tard le 13 février 2009.

La cérémonie de remise du prix se déroulera courant mars 2009 sous la présidence de Didier Lombard, Président Directeur Général de France Telecom et Président de la Fondation TELECOM.

Le jury sélectionnera ce jour-là les trois lauréats parmi les nominés dans les catégories retenues, sur la base des vidéos fournies et du dossier de candidature.

Le montant de chaque prix sera décidé par le jury, le montant total de la dotation étant de 10.000 €.

Les résultats seront proclamés et les prix remis lors de la cérémonie. Tous les candidats nominés sont donc appelés à être présents en personne lors de la cérémonie. En cas d'impossibilité majeure, les candidats nominés devront impérativement mandater un représentant pouvant recevoir leur éventuel prix.

Les vidéos de tous les candidats lauréats et nominés seront valorisées lors de la cérémonie. En conséquence, l'acceptation du règlement par les candidats autorise la diffusion des vidéos fournies sur tout support de communication de l'Institut TELECOM et de la Fondation TELECOM.